



Clause d'exclusivité et Autoentrepreneur

Par **Camelia91**, le **08/04/2020** à **12:36**

Bonjour à tous,

Je suis auto entrepreneur et j'ai un contrat de partenariat me liant avec une structure de courtage.

Cette même structure prévoit dans ledit contrat, une clause d'exclusivité m'interdisant de contacter/ de travailler avec des sociétés que la structure peut présenter ou même, qu'elle ne présente pas.

Est-ce licite que de m'interdire de contracter avec une autre société, quand bien même celle-ci est déjà représentée par la structure de courtage, ou non?

Indépendant, je ne comprends pas que l'on puisse demander une exclusivité dans un contrat de partenariat, cela s'apparente à mon sens, à du salariat... Pourriez-vous m'éclairer davantage?

Merci pour votre prochain retour !